



UFR HSS  
HUMANITÉS  
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

# LICENCE - L2 SCIENCES DE L'ÉDUCATION & DE LA FORMATION

*GUIDE DES ÉTUDES 2024 – 2025*



Normandie Université

[HTTP://UFR-HSS.UNICAEN.FR/](http://ufr-hss.unicaen.fr/)



## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION.....	5
QUELLES SCIENCES ? .....	5
LE VOISINAGE DES SCIENCES ET LEURS ARTICULATIONS.....	5
PRATIQUES ET THÉORIES .....	6
LES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION POUR QUOI FAIRE ? .....	6
PRÉSENTATION DE LA LICENCE.....	8
ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 3 .....	9
ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 4 .....	23
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES .....	40
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES .....	42
LE DÉLIT DE PLAGIAT.....	43
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...).....	43
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027 .....	44
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE).....	45
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS).....	47
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025.....	49
LEXIQUE DU LMD .....	50
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES .....	54
LE CLES.....	57
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.....	58
INFORMATIONS UTILES.....	59
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.....	60
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT .....	61
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI.....	62



## PRÉSENTATION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Avec la création, en 1967, d'une licence et d'une maîtrise de l'éducation, le fait marquant était évidemment le nom donné à cette discipline nouvelle. La tradition française avait jusque-là retenu le mot au singulier : « la Science de l'Éducation ». Mot que Bain avait employé le premier en 1878 (*Education as a science*) dans une perspective psychologisante, alors que Durkheim, occupant en 1902 une chaire de science de l'éducation ne reconnaissait dans cette science que la sociologie. Conflit d'hégémonie ? Durkheim n'eut guère, sur ce point, de postérité immédiate. Le modèle français s'est cantonné, dans les décennies suivantes, à la référence psychologique : la discipline censée traiter des démarches pédagogiques éclairées par un savoir scientifique ne s'est-elle pas appelée ensuite, et en France en tout cas, psychopédagogie ? Focalisation légitime, mais sans doute bien limitée, sur le thème de l'apprentissage et ses corollaires relationnels.

### QUELLES SCIENCES ?

Un changement profond s'est engagé avec le terme « sciences de l'éducation ». Ce pluriel révèle ici un sens capital : les axes spécifiques se multiplient, les savoirs se diversifient, les voies d'approche deviennent différentes au sein d'une « discipline » pourtant identique. Sans doute les sciences humaines ont-elles acquis suffisamment de maîtrise et de sûreté pour promouvoir une lecture plurielle du fait éducatif. Sans doute les « milieux » pédagogiques sont-ils devenus suffisamment conscients de ces progrès pour attendre quelque « gain » d'une telle lecture plurielle. Avec la constitution d'UFR ou de départements universitaires de sciences de l'éducation, la véritable nouveauté est, en tout cas, de créer des lieux de réflexion, d'enseignement, de recherche dans lesquels plusieurs approches scientifiques peuvent voisiner, voire se conforter, afin de mieux étayer l'ensemble des gestes et des processus éducatifs.

Mais il faut bien mesurer le sens et les enjeux de cette pluralité. La première tentative est toujours d'en dessiner les contours, d'en tracer les limites et d'énumérer une à une les sciences qui la composent. Tentative utile sans doute qui montre le nombre de démarches scientifiques susceptibles d'être ici retenues. Tentative vaine aussi qui révèle, à l'inverse, les limites des classifications vouées aux énumérations et aux juxtapositions difficilement exhaustives. Tout au plus peut-on suggérer des perspectives de regroupement. Les sciences de l'éducation pourraient ainsi comprendre :

- ❖ Les sciences étudiant les phénomènes « macro-éducatifs » : phénomènes démographiques, économiques, sociaux, institutionnels ou culturels, permettant d'embrasser l'éducation dans de vastes solidarités d'ensemble. Les échelles prises ici en compte débordent toujours l'individu ;
- ❖ Les sciences étudiant les phénomènes « micro-éducatifs » : phénomènes psychologiques et biologiques entre autres, qui, de l'histoire individuelle aux processus cognitifs ou relationnels, mettent en jeu le sujet de l'éducation ;
- ❖ La didactique des disciplines : savoirs étayant les méthodes de l'éducation et les mécanismes de la transmission (soit très généraux, soit liés, au contraire, spécifiquement, à chaque discipline d'enseignement).

Cette diversité est un facteur de richesse et de dynamisme. Richesse bien sûr dans la possibilité de confrontations nouvelles, dans la volonté de varier les perspectives, dans cette finalité concrète de travailler les pratiques selon plusieurs axes. Impossible de maintenir, dans ce cas, les savoirs figés ou des repères étroits.

### LE VOISINAGE DES SCIENCES ET LEURS ARTICULATIONS

Les sciences de l'éducation et de la formation continuent de s'alimenter nécessairement à la part vivante de chacune des sciences qui les composent. Les spécialités existent ici en tant que telles, entretenant et développant leur corps théorique singulier, travaillant leurs concepts et leurs modes d'approche autonomes. L'existence des sciences de l'éducation permet par contre leur confrontation. Elle permet une ouverture une « écoute » entre des disciplines conservant leur rigueur théorique propre : une entreprise d'approfondissement des théories spécifiques et une tentative d'attention réciproque ; une cohabitation assurant le maintien de la spécialisation et le refus d'ignorer la spécialité des autres.

Les thèmes de l'éducation et de la formation suscitent eux-mêmes d'ailleurs, de telles rencontres non confusionnelles. Les problèmes de l'échec scolaire ou celui de l'égalité des chances, d'autres problèmes, plus pratiques encore, l'organisation pédagogique ou l'emploi des technologies éducatives, appellent directement à l'échange d'informations et au concours de perspectives scientifiques différentes confrontées sur le terrain. Les sciences de l'éducation sont faites de ce dialogue entre des démarches conservant, quoi qu'il en soit, leur corps théorique et leurs méthodes propres : non pas amalgame donc, mais

prise en compte des disparités entre les disciplines, autant que de leurs divergences éventuelles. Impossible dans ce cas, d'échapper à une réflexion épistémologique, impossible aussi d'échapper à une évaluation rigoureuse des méthodes respectives. Tel est le sens d'une cohabitation des disciplines au sein des sciences de l'éducation.

---

## PRATIQUES ET THÉORIES

Si les sciences de l'éducation doivent ainsi mesurer et travailler l'hétérogénéité des sciences qui les composent, une autre hétérogénéité ne saurait être négligée par elles : celle qui partage les pratiques et les théories. Hétérogénéité complexe, sans doute, puisque les pratiques ont, à elles seules, des « niveaux » différents. Elles ont entre elles leurs disparités. L'action du planificateur par exemple n'implique ni les mêmes savoirs ni les mêmes gestes que celle de l'enseignant. Ici encore les références peuvent ne pas se recouper, les repères demeurent distants. Un problème différent est plus important encore : celui du rapport difficile entre les pratiques et les théories.

Trop simple en effet demeure la conception tenant pour transparente l'application du discours savant sur les pratiques. Celles-ci, de fait, « résistent ». Elles ne se laissent pas toujours transformer par les théories selon un schéma linéaire de continuité ou de réduction. Elles peuvent imposer des logiques qui ne sont pas celles de la science. Avec elles des concepts s'infléchissent, des surdités s'installent, des opacités s'entretiennent. Ce qui ne saurait en aucun instant invalider la pratique mais ce qui montre au moins que, comme toute « technique », elle comporte ses cohérences bien à elle. Il faut insister : les pratiques n'ont pas à être « dévalorisées » comme quelque sous-produit des démarches savantes. Elles ont plutôt à être envisagées dans leur spécificité, leur autonomie relative. C'est plutôt leur logique particulière qui devrait être relevée. L'action sur les pratiques, en un mot, comporte ses obstacles propres : difficulté d'exploiter des savoirs variés dans une situation d'urgence et à un instant précis, difficulté de les adapter à des situations elles-mêmes différentes, difficulté, encore, dans le cas particulier de l'enseignement, de transmettre sans altérer. Sur ce dernier point, les recherches en didactique montrent bien combien le concept enseigné peut ne pas être superposable au concept du savant. Ce qui est enseigné est toujours « reformulé », non seulement « ajusté » à celui qui apprend, mais le plus souvent, restructuré ou transformé. La transposition didactique impose ses lois, ses déformations réglées, ses exigences internes. Les pratiques font ici subir des déviations et des discours censés les éclairer. Or c'est bien l'objet des sciences de l'éducation que d'interroger ces résistances et ces écarts, ces systématisations aussi.

Une telle démarche ne fait certes pas leur originalité. D'autres disciplines sont confrontées à des problèmes semblables. D'autres aussi sont traversées par ce rapport ambigu entre les pratiques et les théories. Encore faut-il que ces mêmes problèmes soient posés dans le champ éducatif. Encore faut-il qu'une « discipline » puisse les prendre en compte. Le rôle des sciences de l'éducation est précisément de fournir des outils scientifiques pour engager une telle tâche. Elles permettent au passage de mieux préciser ce qu'est la pédagogie : un art de faire certes. Mais un art de faire où la science joue un double rôle : celui d'éclairer une pratique pour mieux la maîtriser, celui de cerner l'irréductibilité possible de cette même pratique (à la science en particulier), pour mieux la comprendre.

---

## LES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION POUR QUOI FAIRE ?

Le rôle des sciences de l'éducation a donc au moins deux versants : accroître les connaissances pluridisciplinaires sur le phénomène éducatif, fournir des orientations praxéologiques pour mieux assurer les actions entreprises dans ce champ.

Les sciences de l'éducation répondent :

- ❖ Aux exigences de la formation à la recherche en éducation de caractère interdisciplinaire,
- ❖ À la nécessité d'une formation pédagogique approfondie des enseignants à tous les niveaux,
- ❖ Aux besoins qui s'expriment dans des milieux divers où se posent des problèmes d'animation de groupe, de communication et de relation dans des situations éducatives,
- ❖ Aux demandes d'éducation permanente. (Texte du projet du département de sciences de l'éducation de l'université de Paris, 1968.)

Des intérêts se sont même accentués, qu'un tel texte n'évoque qu'indirectement : la formation des formateurs d'adultes par exemple ou plus largement, celle de la formation de formateurs (et non seulement d'enseignants). De même, les demandes elles-mêmes montrent aujourd'hui que le champ des sciences de l'éducation s'étend à tous les milieux concernés par les

problématiques éducatives ou pédagogiques (ceux de l'intervention sociale, ceux de la thérapie, ceux de la communication). L'évocation du rapport des sciences de l'éducation à la professionnalité (page 12 de ce guide) repère d'autres demandes sociales encore.

[D'après l'ouvrage collectif de l'AECSE (Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Éducation) : *Les sciences de l'éducation, enjeux et finalités d'une discipline*, Paris, 1993.]

## PRÉSENTATION DE LA LICENCE

La Licence s'obtient par la validation de 60 ECTS (soit 30 ECTS par semestre) qui correspondent à 500 heures d'enseignement (CM, TD et TP). Suite à la L2, l'offre de formation en L3 sciences de l'éducation comprend, pour chaque semestre, **trois ensembles** :

- ❖ Un **ensemble disciplinaire** qui offre une formation de base à tous les étudiants grâce à des apports des principales disciplines des sciences de l'éducation. Cet ensemble disciplinaire se décompose en 3 éléments comportant chacun deux cours

Le premier ensemble de cours est commun à tous les étudiants de L3 de Sciences de l'Education. Les deux autres éléments sont tournés vers le domaine de l'enseignement et de la formation OU vers le domaine du travail social. Autrement dit, ces deux éléments disciplinaires correspondent à deux choix possibles de parcours, orientés sur les métiers. **LE CHOIX ENTRE CES DEUX PARCOURS DOIT ÊTRE FAIT AU MOMENT DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES.**

- D'une part, un parcours « **Enseignement et éducation scolaires** », qui peut ouvrir :
  - **Vers le Master de sciences de l'éducation** – parcours « Dispositif, accompagnement, formation : ingénierie, recherche (DAFIR) », années 1 puis 2,
  - .....
  - Ou**
  - .....
  - **Vers le M1 de l'INSPÉ** « Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation »,
  - .....
  - Ou**
  - .....
  - **Vers le marché du travail.**
  
- D'autre part, un parcours « **Intervention sociale et accompagnement éducatif** », qui peut ouvrir :
  - **Vers le Master de sciences de l'éducation** - parcours « Dispositif, accompagnement, formation : ingénierie, recherche (DAFIR) », années 1 puis 2,
  - .....
  - Ou**
  - .....
  - **Vers les concours des métiers du social et de la santé,**
  - .....
  - Ou**
  - .....
  - **Vers le marché du travail.**

# ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 3

## ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 1

### SOCIOLOGIE ET HISTOIRE EN ÉDUCATION

#### ENSEIGNEMENT 1

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : C.M. : 25h – 3 ECTS

**Titre du cours : Sociologie et histoire du handicap (code : Y2SESHH)**

**Enseignant : M. Matthieu Laville**

Comme l'indique Henri-Jacques Sitker (2013) l'étude de l'infirmité à travers les époques dévoile le fond des sociétés, de façon parfois inattendue. C'est cette étude à travers l'histoire que nous proposons dans un premier temps de rendre compte dans ce cours. Puis, nous nous focaliserons sur les politiques publiques du handicap, telles qu'elles se déclinent depuis une cinquantaine d'années. Le cours abordera ensuite les enjeux du traitement social du handicap. Nous présenterons également les grandes approches sociologiques sur les déficiences et les situations de handicap (théorie de l'étiquetage, du stigmat, de la déviance...). Parallèlement, nous verrons comment les mouvements collectifs des personnes en situation de handicap vont bousculer, à partir années 1970, les représentations handicap, en plaçant la focale sur les conditions sociales de production du handicap.

#### **Bibliographie indicative**

BECKER, H. (2020) [1963]. *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Paris : Éditions Métailié.

GARDOU, C. (2014). *Handicap, une encyclopédie des savoirs*. Toulouse : ERES.

MURPHY, E. (1990) [1987]. *Vivre à corps perdu*. Paris : Plon.

STIKER, H. J. (2013) [1982]. *Corps infirmes et sociétés : Essais d'anthropologie historique*. Paris : Dunod.

VILLE, I., FILLION, E. et RAVAUD, J. F. (2020) [2014]. *Introduction à la sociologie du handicap. Histoire, politiques et expérience*. Louvain : De Boeck Université.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

## ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 1

### SOCIOLOGIE ET HISTOIRE EN ÉDUCATION

## ENSEIGNEMENT 2

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : C.M. : 25h – 3 ECTS

**Titre du cours : Sociologie et histoire des politiques sociales (code : Y2SESHP)**

**Enseignant : M. Youenn Michel**

Ce cours s'adresse aux futurs professionnels du social, médico-social et sanitaire, aux candidats aux concours administratifs, mais aussi aux futurs éducateurs qui collaboreront nécessairement avec les professionnels du social auprès des publics en difficultés. Le fil rouge du cours sera la présentation du « modèle social français » : ses origines, son fonctionnement, ses piliers, mais aussi ses points de vigilance et la nécessité de transformations fondées sur des évaluations. Cette présentation passera par l'Histoire de la « question sociale » depuis le XIXe siècle et des transformations de l'Etat-providence. Elle abordera les problématiques contemporaines, liées à la Santé, aux évolutions des modèles familiaux, à la précarisation-*uberisation* du travail, mais aussi à l'immigration. Nous traiterons également de la professionnalisation des acteurs du champ social, notamment au cours des « Trente Glorieuses », en regardant l'évolution des métiers et des formations.

#### **Bibliographie indicative**

CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Fayard.

GIORGI, D. (2021). *Histoire des politiques sociales, 30 ans d'expertise de l'IGAS*. Paris : Presses de l'EHESP.

PASCAL, H. (2014). *Histoire du travail social en France*. Paris : Presses de l'EHESP.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

**ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 2****APPRENTISSAGE ET MOTIVATION****ENSEIGNEMENT 1**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h – 3 ECTS**

**Titre du cours : Théories de l'apprentissage (code : 2SETHA)**

**Enseignant : M. Émilien Jacob**

Ce cours porte sur différentes théories de l'apprentissage dont on retrouve aujourd'hui des applications pédagogiques concrètes dans les champs scolaires et éducatifs. Il présentera de manière générale les apports de plusieurs grands courants de pensée : behavioriste, constructiviste et humaniste, etc. Chacune de ces approches développe une conception particulière du sujet et de ses relations avec son environnement qu'il s'agira de comprendre et de s'approprier. Par ailleurs, le cours privilégiera des travaux d'argumentation de la part des étudiants. Au terme d'objectif, l'étudiant sera capable d'argumenter un point de vue personnel sur une problématique ou question éducative en mobilisant des éléments théoriques du cours.

**Bibliographie indicative**

Les références seront fournies au fur et à mesure des séances.

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

**ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 2****APPRENTISSAGE ET MOTIVATION****ENSEIGNEMENT 2**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h – 3 ECTS****Titre du cours : Théories de la motivation (code : 2SETHM)****Enseignants : Mme Laurence Filisetti et M. Bastien Ruaux**

Durant ce semestre nous nous emparerons de la question de la motivation. De quoi s'agit-il ? Comment la mesure-t-on ? Quelles sont ses conséquences et ses causes ? Pour ce faire, nous aurons à traiter les notions connexes de compétence, d'autonomie ou de soutien et plus généralement d'estime de soi. Pour mieux comprendre les théories que nous aborderons, des exemples issus du domaine scolaire, sportif, social (entre autres) seront donnés.

**Bibliographie indicative**FENOUILLET, F. (2012). *Les théories de la motivation*. Paris : Dunod.GALAND, B. & BOURGEOIS, E. (2006). *(Se) motiver à apprendre*. Paris : Presses Universitaires de France.LIEURY, A., & FENOUILLET, F. (1997). *Motivation et réussite scolaire*. Paris : Dunod.MARTINOT, D. (2001). Connaissance de soi et estime de soi : Ingrédients pour la réussite scolaire. *Revue des Sciences de l'Éducation*, 27 (3), 483-502.*Revue Française de Pédagogie* (numéro spécial 155).VALLERAND, R. J., & THILL, E. E. (1993). *Introduction à la psychologie de la motivation*. Québec : Editions Etudes Vivantes.**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

## ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 3

### INTELLIGENCE ET APPRENTISSAGE

Volume horaire reçu par l'étudiant : 50h

Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

**Formes d'enseignement : C.M. : 50h – 6 ECTS**

**Titre du cours : Intelligence et apprentissage (codes : YPSYU11P et YPSYU11B)**

**Enseignant coordinateur : M. Ludovic Dickel**

Cette UE aborde les concepts d'intelligence et d'apprentissage à la lumière de différents champs disciplinaires. La notion d'intelligence comparée entre animal et humain sera abordée du schisme philosophique entre platoniciens et aristotéliens aux débats entre psychologues comparatistes/behaviouristes et naturalistes, jusqu'à l'émergence de l'éthologie cognitive. Certains apprentissages chez l'animal illustreront les notions actuelles d'« intelligence » et de « cognition » en éthologie ainsi que leurs fonctions adaptatives de l'embryon jusqu'à l'adulte. L'apprentissage sera abordé également à travers l'étude d'une technique appelée conditionnement. Ce procédé a entraîné la première forme d'apprentissage dans l'évolution des espèces et constitue le mécanisme d'adaptation fondamental de l'individu à son environnement. L'intelligence est multiple, construite au croisement de facteurs cognitifs, affectifs et sociaux ; elle nécessite la prise en compte de l'adaptation des individus, ainsi que leurs aptitudes à comprendre et à analyser le monde. L'étude des profils cognitifs permettra de rendre compte des fonctionnements ou dysfonctionnements des aptitudes, les styles cognitifs pouvant être différenciés selon leur objet de centration. L'environnement culturel peut également influencer l'intelligence ; l'exemple des sujets à haut potentiel permettra d'illustrer ces différents profils, styles et adaptations. Le concept d'apprentissage sera abordé ensuite au cours de la période périnatale ; dans quelle mesure les notions « apprentissage » et « développement » se différencient-ils ? Les relations entre ces deux notions seront envisagées au travers la continuité transnatale, de la formation du concept d'objet, de l'émergence des conduites de catégorisation, de la formation du nombre et des habiletés grapho-manuelles (dessin et écriture). L'apprentissage sera également abordé chez l'enfant d'âge scolaire. L'accent sera porté sur le rôle du développement de la mémoire dans l'émergence de compétences, en étroite interaction avec la maturation cérébrale et le développement d'autres fonctions cognitives tels que le langage ou les fonctions exécutives. Les méthodes de soutien aux apprentissages fondées sur cette approche multifactorielle seront présentées et discutées. Enfin, l'apprentissage social chez l'humain illustrera les différents facteurs liés à l'acquisition de comportements et à leur évaluation en fonction des comportements des autres.

#### **Bibliographie indicative**

SHETTLEWORTH J. (2009) *Cognition, Evolution and Behaviour*. Oxford University press.

EUSTACHE F. & GUILLERY-GIRARD B. (2016) *La neuroéducation. La mémoire au cœur des apprentissages*. Odile Jacob : Paris.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE

### ÉPISTÉMOLOGIE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

#### ENSEIGNEMENT 1

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 24h – 3 ECTS**

**Titre du cours : Epistémologie et analyse textuelle en histoire (code : 2SEEP1)**

**Enseignants : Mme Marie Vergnon et M. Youenn Michel**

#### **Résumé**

Le cours vise à présenter l'approche historique dans la recherche en sciences humaines et sociales. À partir d'exemples, il s'agira de montrer l'intérêt de cette démarche pour la maîtrise du commentaire de documents, mais aussi pour les futurs professionnels de l'éducation et du social.

#### **Objectifs**

##### **Les étapes d'une recherche historique :**

Le questionnement historique et sa pertinence pour des chercheurs et des professionnels de l'éducation et du social

Les catégories de sources en histoire de l'éducation et en histoire des idées

Le traitement des sources : critique externe et interne, l'objectivité du chercheur face aux sources contemporaines et à l'histoire du temps présent

La hiérarchisation et l'interprétation des faits : les évolutions historiographiques

##### **Compétences :**

Comprendre une périodisation historique (déroulement chronologique, longue durée, permanences, rémanences, mutations, ruptures).

Savoir repérer l'altérité passé/présent en faisant référence aux institutions scolaires.

Repérer et classer les thèmes d'un document.

Maîtriser un raisonnement historique fondé sur la contextualisation et l'éclaircissement du rôle de différentes catégories d'acteurs.

Savoir rédiger de manière structurée.

#### **Bibliographie indicative**

CHARMASSON, Th. (dir.) (2006). *L'histoire de l'enseignement (XIXe-XXe siècles), guide du chercheur*. Paris : INRP-publications de la Sorbonne, 228 p.

COMPÈRE, M.-M. (1995). *L'histoire de l'éducation en Europe, essai comparatif sur la manière dont elle s'écrit*. Paris : Peter Lang-INRP.

MARROU, H.-I. (1954/1975). *De la connaissance historique*. Paris : Seuil, 319 p.

PROST, A. (1996). *Douze leçons sur l'Histoire*. Paris : Seuil, 330 p.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Dossier (100%)
Régime Salarié	Travail personnel (100%) (Oral + dossier)	Dossier (100%)

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE

### ÉPISTÉMOLOGIE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

#### ENSEIGNEMENT 2

Volume horaire reçu par l'étudiant : 12h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : T.D. : 12h – 1,5 ECTS**

**Titre du cours : Module compétences numériques (code : 2SEMCN2)**

**Intervenants : Mme Laura Porquerel et M. Gabin Mottais**

Dans le cadre de ce cours consacré aux compétences numériques, nous aborderons l'insertion dans l'environnement numérique. Nous essaierons de comprendre les stratégies et les enjeux de la présence en ligne. Pour cela, nous traiterons différentes thématiques telles que la cybersécurité, la e-reputation et l'identité numérique. Ce module vous mettra dans une posture active, dans la mesure où une partie du contenu sera nourrie par des échanges et des débats comme par exemple la question de l'anonymat ou de l'authentification systématique des utilisateurs sur le web. À l'issue de ce module, vous devrez créer un document numérique respectant les règles de conception issues des contenus de nos séances.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Écrit (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (100%)	Écrit (100%)

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE

### ÉPISTÉMOLOGIE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

#### ENSEIGNEMENT 3

Volume horaire reçu par l'étudiant : 14h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : C.M. : 14h – 1,5 ECTS

**Titre du cours : Objets et recherche en sciences de l'éducation (code : 2SEORE)**

**Enseignante : Mme Anne Pellissier**

Ce cours sera décliné en deux parties.

La première partie, fondée essentiellement sur les analyses d'Isabelle Stengers et de Bruno Latour, retracera « l'invention des sciences modernes » (Stengers, 1994 ; Latour 1991), au XVIII<sup>e</sup> siècle et la manière dont, historiquement, cette invention a été interprétée. Nous montrerons ensuite comment cette interprétation a donné lieu à la fois à une hiérarchisation contestable des différents savoirs (les sciences expérimentales étant, par exemple, considérées comme plus « scientifiques » que les sciences humaines) et à une « reconstruction épistémologique » ne permettant pas de saisir le fonctionnement des différentes sciences « en action » (Latour 1989). Nous nous demanderons enfin comment parler autrement des sciences à l'école.

Comme le suggère John Dewey à propos de la difficulté à trouver parfois chaussure à son pied, « celui qui porte la chaussure sait mieux si elle blesse et où elle blesse, même si le cordonnier compétent est le meilleur juge pour savoir remédier au défaut ». Suivant cette voie, la seconde partie se proposera de questionner les différents types de savoir (savants, professionnels, profanes, d'expériences...) et leurs possibles articulations. La notion de « savoirs situés » permettra également de présenter une alternative féministe à une conception traditionnelle – et souvent androcentrée – de l'objectivité scientifique (Haraway, 2007).

#### **Bibliographie indicative**

Eve GARDIEN, 2019. *L'accompagnement et le soutien par les pairs*. PUG.

Donna HARAWAY, 2007 « Savoirs situés : la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle » in *Manifeste cyborg et autres essais*, Exils, 2007, 107-143.

Isabelle STENGERS, 1997, *Sciences et pouvoir – la démocratie face à la technoscience*, Flammarion.

Isabelle STENGERS, 2017, *Une autre science est possible ! Manifeste pour un ralentissement des sciences*, La découverte.

Isabelle STENGERS, 2006, *La vierge et le neutrino – quel avenir pour les sciences ?*, Les empêcheurs de penser en rond.

Isabelle STENGERS, 1994, *Naissance des sciences modernes*, Flammarion.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

**CHOIX D'OPTION****OPTION A****ENSEIGNEMENT 1**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h – 3 ECTS****Titre du cours : Socio histoire des « éducations à » (code : 2SESHEA1)****Enseignante : Mme Isabelle Harlé**

Depuis une trentaine d'années, l'école est amenée à répondre de plus en plus à des besoins sociétaux en son sein en traitant à la fois des questions sociales (les incivilités, la violence, le développement durable) et en tentant d'informer et/ou de modifier le comportement des élèves. Pour traiter ces questions, l'école a dû mettre en œuvre des dispositifs visant à s'affranchir des visions disciplinaires pour s'ouvrir aux enjeux sociaux actuels : les éducations à ...

En prenant l'exemple de l'éducation à la citoyenneté, nous examinerons les caractéristiques principales des éducations à..., leurs conditions d'émergence dans le système éducatif français et les questions qu'elles soulèvent (socle commun, démocratisation, évaluation, interdisciplinarité...).

Ce cours se situe dans un cadre d'analyse socio-historique qui présentera les concepts fondamentaux de la sociologie du curriculum : forme scolaire, discipline, compétences.

**Bibliographie indicative**

BARTHES, A. LANGE, J.-M. TUTIAUX-GUILLON, N, (dir.) (2017). *Dictionnaire critique. Des enjeux et concepts des « éducations à... »*, Paris : L'Harmattan.

*Carrefour de l'éducation* (2021). Questions socialement vives. Quelles approches possibles en milieu scolaire ? Déc, n°52.

HARLE, I. (2010). *La Fabrique des savoirs scolaires*. Paris : La Dispute.

PROST, A. (1998). Un couple scolaire. *Espace-temps*, 66-67, 55-64.

REUTER, Y. (2014). Construire la catégorie de discipline scolaire en didactique(s), *Linguarum Arena*, 5, 79-95.

TIHY, S. (2017). *Les éducations à... au lycée : entre résistance de la forme scolaire et implication des acteurs. L'éducation à la citoyenneté*, M2R, Université de Caen.

VINCENT, G. (1994). *L'Education prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*. Lyon : PUL.

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

**CHOIX D'OPTION****OPTION A****ENSEIGNEMENT 2**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h – 3 ECTS****Titre du cours : Apprentissage du français à l'école (code : 2SEAFE2)****Enseignante : Mme Stéphanie Lemarchand**

Ce cours se compose de deux axes majeurs :

- Il participe à la consolidation de la culture littéraire des étudiants, tout en construisant une méthode pour mobiliser les œuvres dans l'essai du concours, à partir de corpus de textes en lien avec le programme du CRPE.
- Il construit un socle de premier niveau de réflexion et de savoir sur la langue, indispensable au concours et à l'enseignement du français.

**Bibliographie indicative**

La bibliographie sera fournie à la rentrée.

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

**CHOIX D'OPTION****OPTION B****ENSEIGNEMENT 1**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h – 3 ECTS**

**Titre du cours : Inégalités sociales de santé (code : Y2SEISB1)**

**Enseignante : Mme Anne Pellissier**

**Résumé**

La médicalisation consiste selon Didier Fassin (1998) en « la redéfinition d'un problème existant dans un langage médical » et le monde contemporain est marqué par une tendance à « médicaliser » - entre autres - les problèmes sociaux et éducatifs et, partant, à les transformer en problèmes de santé « individuels », requérant l'action de tel ou tel professionnel de santé (psychologue, orthophoniste...). Dans cette optique, les difficultés rencontrées dans le monde du travail vont, par exemple, être interprétées sous l'angle de la « souffrance individuelle », du « burn out » (Loriol, 2015) plutôt que comme la conséquence de rapports sociaux défavorables à telle ou telle catégorie de travailleurs. De même, la médicalisation des difficultés scolaires (Morel 2014, Garcia 2013), si elle permet parfois de mettre en place des remédiations, laisse cependant à l'arrière-plan la genèse sociale de celles-ci et les moyens collectifs d'y remédier.

Ce cours sera composé d'une partie généraliste sur la médicalisation et d'études de cas.

**Compétences visées**

- Situer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (50 %) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (50 %) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)

**NB : important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

**CHOIX D'OPTION****OPTION B****ENSEIGNEMENT 2**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 13h - T.D. : 12h – 3 ECTS****Titre du cours : Approches socio-éducatives de la déviance (code : Y2SEASB2)*****Enseignante : Mme Irène-Lucile Hertzog***

Il s'agit, dans ce cours magistral, de présenter la déviance comme le résultat conjoint d'un processus de production normative (formelle ou informelle), d'une transgression et d'une réaction sociale à cette transgression. Pour commencer, nous parcourons les grandes théories explicatives de la déviance pour questionner ensuite les normes et le fonctionnement des institutions en charge de la régulation sociale, ce qui nous amène à dépasser l'analyse de la seule délinquance pour nous concentrer sur la notion de « carrière déviante » dans toute sa complexité. À ce sujet, l'étude des corps, des normes corporelles et du regard porté par certaines institutions prescriptrices de normes, notamment en matière de santé et d'éducation, servira de fil conducteur pour revenir sur ce qui se joue dans les socialisations juvéniles, avec une attention spécifique portée à l'imbrication des rapports sociaux à l'œuvre dans les processus de construction de la norme et de la déviance.

**Bibliographie indicative**BECKER H., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 (1963).DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, PUF, 2013 (1887).ELIAS N., *La société des individus*, Paris, Pocket, 2004 (Agora, 163).FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.FOUCAULT M., *Histoire de la sexualité 1. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.GOFFMAN, *Stigmates*, Paris, Les Editions de Minuit, 1975.OGIEN A., *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 1999.**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Décembre-janvier)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (50 %) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarisé	Contrôle continu (50 %) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)

NB : **important** : les étudiants du régime salarisé doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.



# ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 4

## ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 1

### PENSEURS ET QUESTIONS VIVES EN ÉDUCATION

#### ENSEIGNEMENT 1

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h – 3 ECTS**

**Titre du cours : Éducation et liberté : enjeux éducatifs (code : 2SEELI)**

**Enseignante : Mme Marie Vergnon**

Ce cours propose une réflexion d'orientation philosophique et pédagogique autour des questions de liberté, d'autorité, de confiance, d'accueil et d'autonomie, dans les enjeux de leur articulation avec l'éducation, avec les conditions de sa possibilité et avec ses finalités, dans une pluralité de contextes.

Elle se prolongera, dans le cadre des travaux dirigés, par un travail sur l'analyse de propositions éducatives au prisme de ces thématiques.

#### **Bibliographie indicative**

CORNU, L. (2003). La confiance, *Le Télémaque*, n°24, p. 21-30.

HADJI, C. (1991). L'autorité aujourd'hui : du nécessaire au légitime, *Les cahiers d'éducation et devenir*, n°26, p. 1-5.

PRAIRAT, E. (1999). Penser la sanction, *Revue française de pédagogie*, volume 127, p. 107-117.

ROBBES, B. (2006). Les trois conceptions actuelles de l'autorité, *Les cahiers pédagogiques* (en ligne).

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

## ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 1

### PENSEURS ET QUESTIONS VIVES EN ÉDUCATION

## ENSEIGNEMENT 2

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h – 3 ECTS**

**Titre du cours : Penseurs de la formation des adultes (code : 2SEPFA)**

**Enseignants : M. Émilien Jacob et Mme Lise Lhéritier**

Ce cours présente à travers différents portraits de penseurs de la formation des adultes, des théories et approches de l'apprentissages des adultes hors de l'école. Il s'agira ainsi de comprendre comment s'est construit et structuré le champ scientifique et interdisciplinaire de la formation en France. Le cours présentera donc de grandes notions centrales dans la compréhension des apprentissages adultes comme l'expérience, la réflexivité ... Il développera ainsi les enjeux de ces théories. Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de comprendre et de rendre compte des spécificités de ce champ et des questions vives qui l'animent.

#### **Bibliographie indicative**

La bibliographie sera fournie au fur et à mesure des séances.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

## ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 2

### INSTITUTIONS ET ACTEURS ÉDUCATIFS

#### ENSEIGNEMENT 1

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h - 3 ECTS**

**Titre du cours : Histoire des institutions scolaires (code : Y2SEHIS)**

**Enseignant : M. Youenn Michel**

#### **Résumé**

Le cours vise à permettre aux futurs professionnels de l'enseignement et du social de connaître les institutions dans lesquelles ils vont s'insérer ou avec lesquelles ils seront amenés à collaborer. Une histoire institutionnelle permet notamment de comprendre l'impact des logiques sociales et des débats idéologiques sur les pratiques éducatives quotidiennes. Le cours reviendra notamment sur la chronologie des débats et des réformes scolaires depuis les Lumières du XVIIIe siècle jusqu'à la fin du XXe siècle.

#### **Objectifs**

##### **Notions et concepts :**

- Distinction éducation/ instruction ; alphabétisation/ scolarisation.
- Histoire des idées et des débats éducatifs : l'influence du Christianisme, des Lumières, du libéralisme, du philanthropinisme, du solidarisme, du positivisme, du nationalisme, de l'Education nouvelle ; la liberté scolaire, l'obligation d'instruction, la gratuité universelle, la laïcité, l'Ecole unique, le Collège unique.
- Processus sociaux : les clivages scolaires, l'offre et la demande scolaires, l'élitisme, la démocratisation, la méritocratie.

#### **Bibliographie indicative**

ALBERTINI, P. (2014). *L'école en France, XIXe-XXe siècle, de la maternelle à l'université*. Paris : Hachette.

CHERVEL, A. (1998). *La culture scolaire, une approche historique*. Paris : Belin.

LELIEVRE, C. & NIQUE, C. (1994). *Bâtisseurs d'école, histoire biographique de l'enseignement en France*. Paris : Belin.

PROST, A. (2004). *L'école et la famille dans une société en mutation, Histoire générale de l'éducation et de l'enseignement en France, t.4, depuis 1930*. Paris : Perrin, coll. Tempus.

TROGER, V. (2006). *Une histoire de l'éducation et de la formation*. Auxerre : Editions Sciences Humaines.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

## ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 2

### INSTITUTIONS ET ACTEURS ÉDUCATIFS

#### ENSEIGNEMENT 2

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h - 3 ECTS

**Titre du cours : Acteurs et institutions médico-sociales (code : 2SEAIM)**

**Enseignants : Mme Sarah Demichel-Basnier et M. Matthieu Laville**

Il s'agira, dans ce cours, de rendre compte de la mise en œuvre progressive, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, du secteur médico-social tel que nous le connaissons actuellement en France. Nous montrerons que le régime de Vichy fut une période clef pour la définition de la notion d'enfance inadaptée (Chauvière, 1980), à partir de laquelle le secteur privé (devenu médico-social en 1975) se développera. Nous présenterons ensuite les conséquences de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui vise à guider les établissements vers un accompagnement de ses usagers, les droits de chaque usager se matérialisant théoriquement par « une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins » (article L311-3 du code de l'action sociale et des familles). Nous aborderons enfin les enjeux, identitaires et pratiques, liés au virage inclusif (ONU, 2006 ; Dupont, 2021) qui invitent les acteurs de ce secteur à repenser leurs interventions au plus près des établissements de droit commun, dans une logique de désinstitutionnalisation de l'action médico-sociale.

#### **Bibliographie indicative**

CHAUVIÈRE, M. (1980). *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*. Paris : Les éditions ouvrières.

DUPONT, H. (2021). *Déségrégation et accompagnement total. Sur la fermeture des établissements spécialisés pour enfants handicapés*. Grenoble : PUG.

JAEGER, M. (2020). *Guide du secteur social et médico-social*. Paris : Dunod.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

**ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 3****SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION****ENSEIGNEMENT 1**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h - T.D. : 6h - 3 ECTS****Titre du cours : Innovations sociales et technologies éducatives (code : 2SEIST)****Enseignante : Mme Solène Zablouk**

L'innovation est perçue comme le moteur de nos sociétés occidentales. Elle implique une mise en concurrence des entreprises au niveau national et international. Tantôt soutenue par les pouvoirs politiques dès lors qu'elle est perçue comme permettant d'engendrer du profit, elle peut aussi être décriée lorsqu'elle touche à des aspects éthiques et sociétaux.

Ce cours a pour enjeu de proposer une réflexion sur la notion d'innovation et sa dimension politique à travers l'étude de cas de trois contextes :

- Comment est-elle considérée du point de vue économique ;
- Comment l'École en tant qu'institution s'empare de cette question, au regard de l'implémentation des technologies, notamment ;
- Dans le cadre du travail social, ce que ces technologies entraînent en matière de réorganisation du travail des assistants sociaux, éducateurs spécialisés (spécifiquement dans le cadre de la protection de l'enfance), etc.

**Bibliographie indicative**

BRUILLARD, E. et BARON, G.-L. (2006). *Usages en milieu scolaire : caractérisation, observation et évaluation*. Dans M. GRANDBASTIEN et J.-M. LABAT (dir.), *Environnements informatique pour l'apprentissage humain* (pp. 269-284). Paris : Hermès Lavoisier.

BEZIAT, J. (2019). A l'école primaire, robotique éducative en milieu ordinaire. *Spirale*, 63, 91-109.

CROS, F. et ADAMCZEWSKI, G. (1996). *L'innovation en éducation et en formation*. Bruxelles : De Boeck Université.

CUBAN, L. (2003). *Oversold & underused. Computers in the classroom*. Harvard University Press.

POTIN, E., HENAFF, G., & TRELLU, H. (2018). Quand les liens familiaux s'appuient sur les médias socionumériques. Approche sociojuridique des relations familiales au sein de la protection de l'enfance. *Réseaux*, 4 (210). 179-206.

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

**ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE 3****SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION****ENSEIGNEMENT 2**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 19h – T.D. : 6h - 3 ECTS****Titre du cours : Sociologie des inégalités éducatives (code : ZSESIE)****Enseignante : Mme Irène-Lucile Hertzog**

Ce cours magistral cherche à montrer que les inégalités éducatives se construisent dès la période de prime-socialisation. En se concentrant sur les liens entre éducation et famille, il montre l'intérêt d'une analyse en termes de rapports sociaux de classe, de sexe, de race. Ces rapports sociaux sont effectivement à l'œuvre à la fois dans la manière de concevoir le travail socialisateur auprès des enfants dans les familles, chez les professionnel·les de la petite enfance et à l'école, et dans la manière de catégoriser les enfants. L'acquisition de l'autonomie, du langage, *etc.* sont ainsi pensés comme des pré-requis pour réussir son « métier d'enfant » (Chamborédon et Prévot, 1973) et préparer son intégration à l'école maternelle. Le cours donne ainsi un éclairage particulier sur les premières années de scolarisation pour montrer comment les familles et l'école interprètent les facilités et les difficultés d'apprentissage des élèves, quelles sont les inégalités à l'œuvre et comment la maternelle peut produire très tôt un « apprentissage de la domination » (Millet et Croizet, 2016).

**Bibliographie indicative**DURU-BELLAT Marie, VAN ZANTEN Agnès, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 2006 [1999].MERLE Pierre, *La ségrégation scolaire*, Paris, La Découverte, 2012.MILLET Mathias, MOREAU Gilles (dir), *La société des diplômés*, Paris, La Découverte, 2011.PALHETA Ugo, *La domination scolaire*, Paris, PUF, 2012.VAN ZANTEN Agnès (dir.), *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, 2008.**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE

### MÉTHODES, PROJETS ET OUTILS

#### ENSEIGNEMENT 1 – LVE ALLEMAND

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : T.D. : 24h - 3 ECTS**

**Titre du cours : LVE Allemand (code : YHSSAL4)**

**Enseignant : intervenant à déterminer**

Ce cours sera proposé aux étudiants en Sciences de l'éducation en L2 et poursuivra deux objectifs : l'approfondissement de la connaissance de la langue allemande dans le cadre d'un enseignement en situation de communication et la préparation pour l'examen du CLES (le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe **5 compétences** : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale). Pour acquérir ces compétences, l'accent dans ce cours sera mis surtout sur la communication et l'interaction avec les autres personnes (en binôme, en groupe, avec l'enseignant), sur la confrontation avec des supports variés (textes, écoutes, images, vidéos clips) et sur l'approche de thèmes différents concernant les caractéristiques des pays germanophones. Pour s'entraîner à une production active à l'écrit, il y aura des devoirs à la suite des activités proposées durant les cours.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)

**NB : important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE

### MÉTHODES, PROJETS ET OUTILS

### ENSEIGNEMENT 1 – LVE ANGLAIS

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : T.D. : 24h - 3 ECTS

**Titre du cours : LVE Anglais (code : 2SEANGL4)**

**Enseignant : intervenant à déterminer**

Ce cours sera proposé aux étudiants en Sciences de l'éducation en L2 et poursuivra deux objectifs : l'approfondissement de la connaissance de la langue anglaise dans le cadre de la préparation de l'examen du CLES (le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est un dispositif de certification complet qui évalue **5 compétences** : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale). Pour acquérir ces compétences, l'accent dans ce cours sera mis sur la communication et l'interaction en binôme, en groupe, avec l'enseignant, à partir de supports variés (textes, audio, images, vidéos). La production écrite du CLES consistant en la rédaction d'une synthèse de documents, l'entraînement à cet exercice sera régulier. Les thèmes abordés concerneront la culture anglo-saxonne et l'éducation.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE

### MÉTHODES, PROJETS ET OUTILS

#### ENSEIGNEMENT 1 – LVE ESPAGNOL

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : T.D. : 24h - 3 ECTS

**Titre du cours : LVE Espagnol (code : 2SEESPA4)**

**Enseignante : Mme Sandra Perez-Ramos**

Ce cours sera proposé aux étudiants en Sciences de l'éducation en L2 et poursuivra deux objectifs : l'approfondissement de la connaissance de la langue espagnole dans le cadre de la préparation de l'examen du CLES (le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est un dispositif de certification complet qui évalue **5 compétences** : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale). Pour acquérir ces compétences, l'accent dans ce cours sera mis sur la communication et l'interaction en binôme, en groupe, avec l'enseignant, à partir de supports variés (textes, audio, images, vidéos). La production écrite du CLES consistant en la rédaction d'une synthèse de documents, l'entraînement à cet exercice sera régulier. Les thèmes abordés concerneront la culture hispanophone et l'éducation.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE MÉTHODES, PROJETS ET OUTILS ENSEIGNEMENT 2

Volume horaire reçu par l'étudiant : 10h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : T.D. : 10h – 1,5 ECTS

**Titre du cours : Module compétences numériques 2 (code : 2SEMCN3)**

***Intervenants : M. Matthieu Le Crosnier et M. Gabin Mottais***

Dans le cadre de ce cours consacré aux compétences numériques, nous nous pencherons sur le sujet de l'intelligence artificielle et son impact sur l'enseignement et l'apprentissage. Pour cela nous utiliserons une ou des IA conversationnelles afin de comprendre son fonctionnement et nous débattrons sur son influence en contexte universitaire et scolaire. Puis, nous essaierons de comprendre le rôle du numérique et ses différents enjeux sur notre environnement. Ce module vous mettra dans une posture active, dans la mesure où une partie du contenu sera nourrie par des échanges et des débats comme par exemple la question de l'IA comme destructeur et/ou sauveur de notre environnement. A l'issue de ce module vous devrez créer en binôme un podcast audio ou vidéo sur le thème de l'IA dans le domaine de l'éducation ou du numérique et l'environnement. Vous serez évalués sur le contenu de votre production ainsi que sur la qualité de votre évaluation envers vos pairs.

### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Écrit (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (100%)	Écrit (100%)

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE

### MÉTHODES, PROJETS ET OUTILS

### ENSEIGNEMENT 3

Volume horaire reçu par l'étudiant : 10h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : T.D. : 10h – 1,5 ECTS

**Titre du cours : Méthodes scientifiques et enjeux sociaux (code : 2SEMSE)**

***Enseignante : Mme Anne Pellissier***

Ce cours prendra appui sur l'approche de la science par les « sciences studies (Pestre, 2006) ainsi que sur la distinction que fait la philosophe Isabelle Stengers entre deux usages du mot « science » dans le monde contemporain (Stengers 1997). Utilisé au pluriel (les sciences), ce terme désigne des connaissances singulières développant chacune des méthodes spécifiques pour interroger leur objet (physique, histoire, biologie, philosophie, mathématiques...); utilisé au singulier et parfois même avec des majuscules (La Science), le même terme devient un argument d'autorité destiné à invalider toute contradiction en s'appuyant sur une vision réductrice de ce que serait « la » démarche scientifique. Ce dernier usage du mot « science », employé en dehors du champ scientifique par des scientifiques et des non scientifiques, pose d'importants problèmes à la démocratie puisqu'il permet, au prétexte de « La Science », d'esquiver toute discussion, tout débat et ce à propos de problèmes qui concernent les citoyens.

Nous essaierons donc, dans le cadre de ce cours, d'exposer les usages sociaux du mot « science » et de rendre compte des enjeux démocratiques qui y sont associés.

#### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarisé	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

## ENSEIGNEMENT TRANSFÉRABLE MÉTHODES, PROJETS ET OUTILS ENSEIGNEMENT 4

Volume horaire reçu par l'étudiant : 2h

Formes d'enseignement : T.D. : 2h - 1 ECTS

**Titre du cours :** Projet professionnel personnalisé de l'étudiant : PPPE (code : 2SEPPE2)

**Enseignants :** *chaque groupe d'étudiants sera suivi par un enseignant-chercheur « référent PPPE ».*

L'objectif de ce travail consiste à réinvestir certaines connaissances méthodologiques et mieux réfléchir à votre projet professionnel. Il s'agira plus précisément de rencontrer des professionnels de l'éducation ou du social qui travaillent dans le domaine que vous visez pour mieux cerner son quotidien et les compétences requises pour ce métier et de les mettre en parallèle avec votre choix d'orientation.

### **Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Dossier (100%)	Dossier (100%)
Régime Salarié	Dossier (100%)	Dossier (100%)

**CHOIX D'OPTION****OPTION A****ENSEIGNEMENT 1**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 13h – T.D. : 12h - 3 ECTS**

**Titre du cours : Enseigner l'histoire-géographie à l'école (code : 2SEHGA1)**

**Enseignants : Mme Stéphanie Caillé et M. Frédéric Roullé**

Ce cours vise à présenter les principes de la didactique de l'histoire et de la géographie à l'école primaire. En prenant appui sur travaux de recherche en didactique de la géographie et de l'histoire, ces cours permettront de questionner ces enseignements en lien avec les programmes scolaires.

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (50%) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (50%) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)

**CHOIX D'OPTION****OPTION A****ENSEIGNEMENT 2**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h      Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 13h – T.D. : 12h - 3 ECTS**

**Titre du cours : Apprentissages mathématiques à l'école (code : 2SEAMEA2)**

**Enseignant : M. Gilberto Spano**

*Contenu pédagogique à préciser.*

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (50%) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (50%) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)

**NB : important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

**CHOIX D'OPTION****OPTION B****ENSEIGNEMENT 1**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 13h – T.D. : 12h - 3 ECTS****Titre du cours : Problématiques de l'intervention sociale (code : Y2SEPIB1)****Enseignants : Mme Hélène Gléveau, Mme Patricia Festou et M. Patrick Sol**

Cet enseignement s'appuiera, d'une part, sur des études et recherches conduites à propos des problématiques liées à l'intervention sociale :

- Notion d'éthique, de déontologie et de secret professionnel.
- Évolution de la place de la personne protégée et de celle du mandataire judiciaire à la protection des mineurs.
- Enjeu des territoires, des collectivités territoriales face à l'intervention sociale.

D'autre part, cet enseignement s'appuiera sur des études et recherches conduites à propos des problématiques rencontrées par différents publics du travail social.

Plusieurs grands thèmes concernant ces publics seront abordés (liste non exhaustive) :

- Protection de l'enfance et maintien de la parentalité.
- Les modes de consommation chez les personnes démunies.
- Les dispositifs de logement d'urgence ou alternatifs.
- Les personnes en situation de maladie grave et/ou de handicap.
- L'accueil des gens du voyage.

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (50%) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (50%) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)

**CHOIX D'OPTION****OPTION B****ENSEIGNEMENT 2**

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

**Formes d'enseignement : C.M. : 13h – T.D. : 12h – 3 ECTS****Titre du cours : Pratiques d'accompagnement en travail social (code : Y2SEPAB2)****Enseignante : Mme Patricia Mauger**

La notion d'accompagnement est devenue au cours des deux dernière décennies une notion d'usage commun, souvent mise en avant mais rarement problématisée. Son usage dans le monde des professions de services adressés à autrui (enseignement, soin, formation, travail social, animation, éducation...) consiste à prendre en charge des personnes vulnérables dont le pouvoir d'agir est entravé et qu'il s'agit de conduire vers plus d'autonomie et plus d'exercice de leur libre-arbitre, avec leur assentiment et leur coopération.

Nous regarderons, dans une logique qui part des réalités des pratiques d'accompagnement, quelles sont les différentes catégories d'accompagnement (coaching, monitorat...) et quelles sont les différentes modalités d'accompagnement, en prenant en compte notamment les questions éthiques qui se posent aux accompagnateurs. Nous envisagerons également l'accompagnement au prisme de la notion de caring.

**Bibliographie indicative**

BODERGAT, J.-Y. (2006). Dilemmes et ressources de l'accompagnement en formation initiale. *Recherche et Formation*. N°51. 27-42.

PAUL, M. (2004). *L'accompagnement. Une posture professionnelle spécifique*. Paris : L'harmattan.

TRONTO, J. (2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. Paris : La découverte.

**Modalités d'évaluation**

	Session 1 (Avril-mai)	Session 2 (Rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (50%) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (50%) Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)

**NB : important :** les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

## INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

---

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

---

Accueil des étudiantes et étudiants licence

[hss.licence.philo@unicaen.fr](mailto:hss.licence.philo@unicaen.fr)

[hss.licence.socio@unicaen.fr](mailto:hss.licence.socio@unicaen.fr)

[hss.licence.lm@unicaen.fr](mailto:hss.licence.lm@unicaen.fr)

[hss.licence.arts@unicaen.fr](mailto:hss.licence.arts@unicaen.fr)

[hss.licence.histoire@unicaen.fr](mailto:hss.licence.histoire@unicaen.fr)

[hss.licence.humanités@unicaen.fr](mailto:hss.licence.humanités@unicaen.fr)

[hss.licence.se@unicaen.fr](mailto:hss.licence.se@unicaen.fr)

[hss.licence.sdl@unicaen.fr](mailto:hss.licence.sdl@unicaen.fr)

---

Accueil des étudiantes et étudiants master

[hss.scolarite.master@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.master@unicaen.fr)

---

Accueil des étudiantes et étudiants DU

[hss.scolarite.du@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.du@unicaen.fr)

---

Formation continue

[hss.formationcontinue@unicaen.fr](mailto:hss.formationcontinue@unicaen.fr)

---

## LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Léocartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

---

## S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>.  
Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**  
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Après de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

---

## DÉMARCHES - SCOLARITÉ

**Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité** (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

## SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

**Confidentialité** - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- l'accès au réseau Wi-Fi ...

### MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

### PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes, enseignants et étudiantes, étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

### CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents ou gérer votre **léocarte**.

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

## LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le ou la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

**Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.**

**(Article L.122-4).**

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

### CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

## LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc...) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire.

Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

**La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.**

**(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)**

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude>

## RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

### DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

#### Références réglementaires

##### 1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

##### 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

##### 3 – Dispositions concernant les stages

##### 4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

##### 5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

##### 6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

### OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Licence : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

## RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)

Pour les enseignements dont les modalités de contrôle des connaissances (MCC) précisent qu'ils relèvent de l'ECI (évaluation continue intégrale), l'organisation d'épreuves de substitution est prévue **pour les étudiantes et étudiants qui peuvent justifier leurs absences** lors de devoirs d'ECI (et **uniquement pour eux**). L'organisation de ces épreuves de substitution n'est pas systématique, mais obéit à la logique décrite ci-dessous. **Attention, il ne peut pas y avoir d'épreuve de substitution dans les EC qui se valident par des notes de pratique (voir tableaux officiels de MCC).**

Si un étudiant ou une étudiante est absent(e) à un devoir d'ECI, **il ou elle doit prendre l'initiative de transmettre lui-même/elle-même, par mail, un justificatif de son absence à la référente de scolarité de sa licence ainsi qu'à l'enseignant(e) concerné(e), et ceci au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le devoir. L'étudiant ou l'étudiante devra indiquer dans ce mail ses nom et prénom, l'année de licence, l'intitulé de l'épreuve et le nom de l'enseignant(e) concerné(e).**

**Si l'étudiant ou l'étudiante ne fait pas cette démarche ou oublie certaines de ces informations, sa demande ne pourra être traitée : dans ce cas, son absence sera automatiquement considérée comme injustifiée (ABI) et lui vaudra la note de 0/20.** Les étudiantes et étudiants ne sont pas censés ignorer les dates des devoirs.

Une fois que l'étudiant ou l'étudiante a transmis son justificatif d'absence, celui-ci est examiné afin de déterminer s'il est bien valide. En dernière instance, c'est l'enseignant(e) concerné(e) qui décide si le délai de transmission et le justificatif sont valides ou non, en accord avec le ou la responsable pédagogique du diplôme ou de l'année. **Sont acceptés comme justificatifs : certificats médicaux, certificats de décès d'un membre de la famille, convocations officielles (à un examen ou un concours), datés du jour du devoir.**

Il n'y a pas de rattrapage des épreuves de substitution.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité pour une UE ou un EC, il est rappelé que **« dispense d'assiduité » ne signifie pas « dispense d'évaluation ».** En particulier, **si un étudiant ou une étudiante est salarié(e), son employeur est censé le/la libérer pour tous les devoirs d'ECI en classe, à quelque moment qu'ils aient lieu.** La scolarité de l'UFR peut délivrer une convocation aux étudiantes et étudiants concernés, afin de prouver à leurs employeurs qu'un devoir est bien programmé.

### DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Une absence avec un justificatif valide entraîne automatiquement une neutralisation temporaire de la note du devoir concerné, qui, dans le carnet de note de l'EC ou de l'UE, se manifeste par la mention ABJ (absence justifiée). À l'issue de toutes les évaluations du semestre et de la neutralisation temporaire de toutes les notes pour lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a une absence justifiée, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'étudiant ou l'étudiante n'a aucune note dans l'EC ou l'UE concernée, car il/elle a une absence avec un justificatif valide pour tous les devoirs du semestre : dans ce cas, il/elle a droit à 2 épreuves de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant n'a qu'1 seule note dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant a au moins 2 notes dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle n'a pas droit à une épreuve de substitution, sauf s'il/elle a une absence justifiée à un devoir dont la note est obligatoirement retenue dans le calcul de la moyenne (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°5) ou dont le note est considérée comme la note « référence » (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°2). Dans ces deux derniers cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution.

Si, à l'issue des épreuves de substitution, l'étudiant ou l'étudiante n'a que 2 notes (y compris celle(s) de l'épreuve ou des épreuves de substitution) dans un EC ou une UE, sa moyenne pour cet EC ou cette UE est calculée de la manière suivante :

- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°4 ou n°5, la moyenne est calculée classiquement, c'est-à-dire qu'elle correspond à la moyenne des 2 notes que l'étudiant ou l'étudiante a obtenues ;
- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°2, la moyenne est déterminée en comparant la moyenne des deux notes de l'étudiant ou de l'étudiante et la note qu'il/elle a obtenue au devoir considéré comme celui de fin de semestre (que ce dernier ait été réalisé au même moment que tous les autres étudiants et étudiantes ou au moment des épreuves de substitution). La meilleure des deux est retenue et constitue la moyenne qui figure sur son bulletin de notes.

## RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

*Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).*

### DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université (situation de handicap, sportif de haut niveau).

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

**NB** : les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention** : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

### DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux ou celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

**NB** : **Attention** : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

# CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2024-2025

août-24		sept-24		oct-24		nov-24		déc-24		janv-25		févr-25		mars-25		avr-25		mai-25		juin-25		juil-25		août-25	
01 J	01 Ma	01 D	01 J	01 V	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S
02 V	02 Ma	02 L	02 V	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S
03 S	03 Ma	03 D	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S						
04 D	04 Ma	04 V	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S						
05 L	05 Ma	05 D	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S						
06 Ma	06 Ma	06 V	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S						
07 Me	07 Ma	07 D	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S						
08 J	08 Ma	08 D	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S						
09 V	09 Ma	09 L	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S						
10 S	10 Ma	10 V	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S						
11 D	11 Ma	11 V	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S						
12 L	12 Ma	12 D	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S						
13 Ma	13 Ma	13 V	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S						
14 Me	14 Ma	14 D	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S						
15 J	15 Ma	15 V	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S						
16 V	16 Ma	16 L	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S						
17 S	17 Ma	17 D	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S						
18 D	18 Ma	18 V	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S						
19 L	19 Ma	19 D	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S						
20 Ma	20 Ma	20 V	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S						
21 Me	21 Ma	21 D	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S						
22 V	22 Ma	22 D	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S						
23 S	23 Ma	23 L	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S						
24 D	24 Ma	24 V	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S						
25 L	25 Ma	25 D	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S						
26 Ma	26 Ma	26 V	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S						
27 Me	27 Ma	27 D	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S						
28 V	28 Ma	28 L	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S						
29 S	29 Ma	29 D	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S						
30 Ma	30 Ma	30 V	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S						
31	31 Ma	31 D	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S						

Validé en Conseil d'Administration du 08 mars 2024

Week-End
Congés
Férié
Revisions
Examens

TOUSSAINT: du samedi 19 octobre 2024 au lundi 04 novembre 2024
NOËL: du samedi 21 décembre 2024 au lundi 05 janvier 2025
ÉPIPHANIE: du samedi 05 janvier 2025 au lundi 04 février 2025
PRINTEMPS: du samedi 05 avril 2025 au mardi 22 avril 2025

vacances scolaires 2024/2025
------------------------------

## LEXIQUE DU LMD

**AJAC** : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.

**NB** : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

**Capitalisation** : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

**Compensation** : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC. Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

**Contrôle continu (CC)** : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

**Contrôle continu intégral (ECI)** : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

**Contrôle terminal (CT)** : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

**Crédits ECTS (European Credit Transfer System)** : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

**Doctorat** : 3<sup>e</sup> grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

**Élément constitutif (EC)** : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

**Équipe pédagogique** : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

**Formation initiale** : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

**Formation continue** : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

**Grade** : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

**LMD (Licence Master Doctorat)** : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

**Licence** : 1<sup>er</sup> grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

**L1** : 1<sup>ère</sup> année de formation en Licence

**L2** : 2<sup>ème</sup> année de formation en Licence

**L3** : 3<sup>ème</sup> année de formation en Licence

**Majeure/Mineure** : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

**Maquette** : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

**Master** : 2<sup>e</sup> grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

**M1** : 1<sup>ère</sup> année de formation en Master

**M2** : 2<sup>ème</sup> année de formation en Master

**Modalités de contrôle des connaissances (MCC)** : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

**Mémoire** : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

**Mention** : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

**Mobilité** : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

**Offre de formation** : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagés.

**Parcours** : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

**Partiels** : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

**Passerelle** : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

**Rattrapage** : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

**Semestre** : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

**Session d'examens** : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

**Supplément au diplôme** : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

**TICE** : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

**Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP)** : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

**Transfert** : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

**Tutorat** : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

**UFR (Unité de Formation et de Recherche)** : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

**Unité d'enseignement (UE) :** les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

**UE transférable :** unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

**Validation :** décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

**VAE/VAP :** Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

## LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

### LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX



La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr)).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des 4 BU qui est publié sur le site [www.unicaen.fr/bu](http://www.unicaen.fr/bu)). Elle est ouverte à tous les étudiantes, étudiants et personnels de l'université ainsi qu'aux personnes extérieures (l'inscription peut être payante dans ce dernier cas). Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau.

Les fonds très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Ils sont principalement conservés dans les magasins : des demandes doivent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application *Affluences* permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt d'ouvrages, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels, l'utilisation du wifi ou des copieurs-scanners. Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr) ou « chat » (depuis la page [catalogue.unicaen.fr](http://catalogue.unicaen.fr)).

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est disponible sur demande auprès de nos référentes et référents handicap : [scd.handicap@unicaen.fr](mailto:scd.handicap@unicaen.fr)

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres...

### LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS



Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du Spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'Éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : [bu.barberis@unicaen.fr](mailto:bu.barberis@unicaen.fr), accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. La bibliothèque met aussi à la disposition des étudiantes et étudiants les mémoires de Master 2 de chaque discipline et les valorise depuis 2019 en déposant sur la plateforme nationale DUMAS le mémoire au format numérique.

Elle fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



## LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont essentiellement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

## LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).

Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorés par les chercheuses et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheuses et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : <https://histeme.unicaen.fr/>

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université (coordonnées : 02 31 56 77 34, [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr)).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. Elle propose le prêt d'ordinateurs portables, ainsi que des salles de travail en groupe, réservables sur Affluences, équipées d'un système de partage d'écran.

---

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La principale est la bibliothèque Alexis de Tocqueville, bibliothèque du réseau de Caen la mer, située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, <https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

## LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

### QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

**Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères.** Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

### SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

#### Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

#### INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : [intl.certifications@unicaen.fr](mailto:intl.certifications@unicaen.fr)

### SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : [intl.certifications@unicaen.fr](mailto:intl.certifications@unicaen.fr), et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

## PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

### QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

### PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plateforme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plateforme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- <https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/>
- contact : [pix.info@unicaen.fr](mailto:pix.info@unicaen.fr)

## INFORMATIONS UTILES

### BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr). Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par la scolarité en lien avec le ou la responsable de la formation.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

### ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

### ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

### ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

## ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

### ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>

<https://twitter.com/aehc14>



ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>

[https://twitter.com/bde\\_artemiscaen](https://twitter.com/bde_artemiscaen)



AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



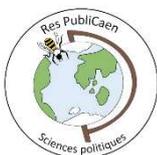
ÊTHOS - Association de philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HUMANUMI – Association des étudiant(e)s en humanités numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

[https://www.instagram.com/res\\_publicaen/](https://www.instagram.com/res_publicaen/)

## RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

### QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

### ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Licence :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

## ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



**DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

**Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...**

**WEB**      <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

**TEL**      02 31 56 55 12

**MAIL**     [orientationinsertion@unicaen.fr](mailto:orientationinsertion@unicaen.fr)

**LIEU**     campus 1 bât. B • niveau 0

**Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires...**

**WEB**      <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>

---